



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

Liberté
Égalité
Fraternité

À retourner **au minimum 10 jours avant** la période de destruction à :

Direction départementale des territoires de la Sarthe -
19 Boulevard Paixhans – CS 10013 - 72042 LE MANS Cedex 9

- courriel : ddt-bfcp@sarthe.gouv.fr
- vous avez la possibilité de faire cette demande par voie dématérialisée :
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-de-destruction-du-pigeon-r>

Tél : 02 72 16 41 00 ou 41 69

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DESTRUCTION DU
PIGEON RAMIER (ESOD GROUPE 3) - Année 2023 -SARTHE-**

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Nom et prénom

--

Adresse

Numéro, voie (ou lieu-dit)	
Code postal	
Commune	

Téléphone

Courriel

--	--

Agissant en qualité de (cochez la ou les case(s) vous concernant)

☐	Propriétaire	☐	Fermier	☐	*Délégué du détenteur du droit de destruction
--------------------------	--------------	--------------------------	---------	--------------------------	---

Engagements (cochez les cases)

☐	*J'atteste posséder la délégation du droit de destruction (à présenter en cas de contrôle)
☐	Je m'engage à respecter les conditions de tir décrites ci-dessous. De plus, je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur la présente demande. Toute erreur ou omission dans ces renseignements peut entraîner le rejet de la demande.
☐	Je m'engage à fournir le bilan de cette autorisation à la DDT de la Sarthe <u>avant le 15 septembre 2023</u> . À défaut de réception, l'autorisation sera refusée pour l'année suivante. https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-d-autorisation-de-destruction-a-tir-d-espece

DÉSIGNATION DE L'ESPÈCE À RÉGULER :

Je sollicite, conformément aux modalités définies par l'arrêté préfectoral dans les conditions ci-dessous, l'autorisation de détruire l'espèce suivante :

PIGEON RAMIER

☐ Oui

☐ Non

Période autorisée	Conditions	
Du 1 ^{er} avril au 31 juillet	Le tir s'effectue à poste fixe et à proximité des cultures de protéagineux, d'oléagineux, de céréales et des cultures maraîchères. Le tir dans les nids est interdit.	
Commune(s) de destruction	Cultures menacées	Surface (en ha)

DÉSIGNATION DES TIREURS

Si le demandeur souhaite participer à la chasse de l'espèce désignée, il doit figurer dans la liste ci-dessous.

Je déclare m'adjoindre, pour ces destructions, des personnes désignées ci-dessous :

Nom	Prénom	Adresse précise

Si vous n'avez pas assez de place pour renseigner l'ensemble des tireurs, merci de bien vouloir joindre à cette demande, la liste des tireurs sur une feuille séparée avec leur nom, prénom et adresse.

Fait à :	Le :	Signature du demandeur :
----------	------	--------------------------

ENCADRÉ RESERVÉ À L'AVIS DE L'AUTORITÉ ADMINISTRATIVE